tune publique les poules et les poulets, on arrive à un total qui dépasse 400 millions de francs.

Les agronomes affirment que ce revenu énorme serait encore plus considérable, presque triplé, si les principes d'élevage en France étaient meilleurs. Les Anglais, par des procédés artificiels d'engraissage, arrivent à des résultats bien supérieurs à ceux obtenus en France.

Espérons que nos savants viendront à bout des résistances de la routine et ne se laisseront distancer par personne.

— Sous ce titre : *Natacha*, par N. d'Arnoldi, un délicieux volume, véritable joyau littéraire, paraît chez Calmann Lévy. Une saveur exquise se dégage de cette simple histoire où rayonne la plus adorable figure de femme. Par la vérité des détails, par l'émotion qui grandit à chaque page, ce récit semble absolument vécu.

— Le dictateur président du Pérou, M. Pierola, vient d'arriver avec sa famille à Paris. M. Piero a est un ancien journaliste. Il parle très purement le français et l'anglais.

Un des résultats les plus curieux de la situation chilio-péruvienne est la position bizarre du ministre du Pérou à Paris, l'honorable M. Toribio-Lanz. Ce diplomate est le représentant des anciens gouvernements de la République sud-américaine.

Depuis la chute de M. Pierola, un nouvel ambassadeur s'est présenté à Paris. C'est M. Rosas, qui est porteur des lettres de rappel de M. Toribio-Lanz, ainsi que des lettres qui l'accréditent en qualité de ministre plénipotentiaire de M. Calderon.

Or, comme le gouvernement français s'est jusqu'à ce jour refusé à reconnaître le gouvernement du président Calderon, le prisonnier des Chiliens, M. Rosas s'est trouvé dans l'impossibilité de présenter ses lettres « officielles. »

En attendant, les deux ministres séjournent à Paris, et le corps diplomatique compte deux ministres du Pérou.

— Dernièrement une rencontre a eu lieu entre deux jeunes gens de la ville de Dijon à la suite de laquelle l'un d'eux a été grièvement blessé. Ce jeune homme, nommé Albert Champion est mort depuis, et le juge de paix vient à ce sujet d'ouvrir une enquête.

Les combattants auraient engagé la lutte en état d'ébriété, et après une nuit d'orgie De plus, l'un d'eux serait mineur, et aurait obtenu le consentement écrit de son père pour se battre. On ajoute qu'un médecin, qui accompagnait la victime de cette rencontre, n'aurait pu lui donner des soins sur le terrain, faute de trousse. De plus, la police, prévenue par un des témoins, n'aurait pas jugé à propos d'intervenir pour empêcher cette malheureuse affaire.

Tous ces renseignements sont évidemment des bruits que nous n'enregistrons que sous toutes réserves.

— On a fait beaucoup de bruit au sujet d'un grattage opéré sur un *ticket* de chemin de fer par un homme politique : *Le Magasin pittoresque* publiait il y a quelques années une anecdote piquante sous ce titre : « *n'usez pas trop du grattoir !* »

Chef de bureau obscur, Colbert montrait déjà l'exactitude austère et l'intelligence active qui fit de lui ce grand ministre auquel la France dut toute son importance maritime. Réduit à des attributions infimes, il y apportait, dès lors, la promptitude résolue qu'il appliqua plus tard au gouvernement du royaume. On raconte que, chargé de choisir des copistes et n'ayant point le temps de les essayer, il se contenta de demander à chaque candidat présenté s'il était habile dans l'art des ratures. Quiconque répondait affirmativement était tout aussitôt écarté. Comme on s'en étonnait :

— Il faut se défier des gens qui ont habitude de réparer des fautes, dit le futur ministre de Louis XIV : *Je crains les copistes qui savent se servir trop bien du grattoir !*

Trop gratter cuit !

LES BÊTES FAUVES EN ALGÉRIE. — Un état officiel, publié par les soins du gouvernement d'Algérie, fait connaître le nombre de bêtes dangereuses ou nuisibles tuées pendant l'année 1880 dans nos trois provinces d'Afrique. Il a été tué un lion dans la province d'Alger et 15 dans la province de Constantine ; 22 panthères dans la province d'Alger, 18 dans celle d'Oran 72 dans celle de Constantine ; 63 hyènes dans la province d'Alger, 66 dans celle d'Oran et 12 dans celle de Constantine ; enfin, il a été abattu 2,900 chacals dans les trois provinces. Il y a une forte diminution dans le chiffre des carnassiers, lions et panthères, tués pendant l'année 1880 ; cette diminution trouve son explication dans le fait que ces animaux reculent forcément au fur et à mesure que la colonisation se développe ; l'espace manquant aux bêtes féroces, elles fuient vers le Sud.

Au début de la conquête, les lions étaient très communs dans la province d'Oran : on en rencontrait même sur le littoral ; aujourd'hui, il faut aller fort loin vers le Sud pour rencontrer le roi des animaux. La province de Constantine, plus boisée, offre encore des retraite aux fauves ; entre Bône et La Capelle on trouve d'immenses forêts à peine explorées, dans lesquelles on rencontre fréquemment le lion et la panthère ; mais les chasseurs ont commencé à suivre les carnassiers jusque dans leurs repaires, d'où ils finiront par les déloger. Les pasteurs et les agriculteurs ne s'en plaindront pas.

TRIBUNAUX

L'affaire du Ring-Théâtre

Vienne, 3 mai.

M. Jauner donne lecture d'un télégramme de l'inspecteur Schiffer, actuellement à Paris, déclarant que la régie du théâtre avait été confiée à M. Nettel.

Mlle Merberg et M. Wilke, artistes dramatiques, déposent dans le même sens.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LA SEINE

Un blanc-seing funèbre

Toujours le prétoire de la police correctionnelle et sera fertile en surprises.

Cette fois, ce sont deux bons amis d'hier qui s'asseoient à la barre, ennemis d'aujourd'hui.

Lui, Henri, est plaignant. Elle, Julia est prévenue. Qui eût dit à Julia qu'ils en arriveraient là, le soir où, dans un établissement culinaire, la conformité de leurs goûts les avait rapprochés.

Ils avaient l'un et l'autre commandé des saucisses aux choux. Signe évident de sympathie. Quelques heures plus tard, ils étaient les meilleurs camarades du monde.

Plus ils se connurent, plus leur mutuelle passion grandit. On se promit bientôt de ne se quitter jamais et on parla sérieusement de mariage.

Une inquiétude, cependant assombrissait parfois le tête-à-tête.

— Cher Henri, disait Julia, si ton affection diminuait, si tu venais à me quitter un jour !...

— Chère Julia, disait Henri, si ton cœur cessait de battre pour moi, si je venais à te perdre !...

Et ensemble ils concluaient :

« — Ah ! plutôt que de te savoir infidèle, je te tuerais de ma main ! »

A force de manifester ces craintes, les deux amoureux furent amenés à chercher les moyens de se garantir contre une trahison. Ils voulaient un remède préventif contre l'infidélité.

Et ils imaginèrent de rédiger, tous les deux un écrit conçu en ces termes :

« A l'heure où on lira ces lignes, je ne serai plus. Qu'on n'accuse personne de ma mort. C'est volontairement que j'ai mis fin à mes jours. »

Chacun apposa sa signature au bas d'une des copies et la remit à son partenaire en ayant soin de laisser la date en blanc.

De cette façon, Henri et Julia avaient droit de vie et de mort l'un sur l'autre.

Julia pouvait impunément empoisonner Henri ; Henri pouvait poignarder sans crainte Julia. Une date à la suite de l'écrit, le billet à côté du cadavre, et tout était dit !

Les amoureux, ont seuls de ces audaces. Mais gare au jour où la flamme s'éteint !

Ce jour-là arriva d'autant plus tôt pour les deux associés qu'ils s'étaient livrés l'un à l'autre une arme plus terrible.

A la première occasion, la querelle éclata.

Il l'avait appelée « blonde fadasse. » Elle l'avait traité de « gros bouffi. » De pareilles injures ne s'oublient pas.

La vie commune devenant intolérable, on songea à se séparer.

— Et notre pacte ? dit Julia.

— Voici l'exemplaire qui vous lie, dit Henri.

Julia s'empara du papier, le déchira en vingt morceaux, et partit d'un furieux éclat de rire.

— Maintenant, s'écria t-elle à nous deux !

— Que voulez-vous donc ? fit l'imprudent qui commençait à comprendre et qui, par conséquent, commença à trembler.

Ce que voulait dire l'aimable enfant était très simple : on lui avait restitué les lignes redoutables pour elle, mais elle comptait formellement rester en possession de l'écrit qui menaçait son compagnon.

De telle sorte que l'existence d'Henri allait devenir un supplice de tous les instants.

Julia avait abandonné le logis, mais en l'avertissant qu'un jour où l'autre il périrait par le fer par le feu ou par quelque autre moyen plus effroyable encore.

En quelques semaines, Henri tombait dans un état d'épuisement, de pâleur, d'émotion continue dont tous ceux qui le connaissaient s'inquiétèrent. Il n'osait plus ni sortir de chez lui, ni ouvrir sa porte, ni vaquer à ses occupations.

Il fallait que cette réclusion intolérable eût une fin. Le malheureux fit rédiger des sommations, mit en mouvement des huissiers avec l'espoir de recouvrer le contrat méchamment retenu.

Il perdit sa peine.

Alors Henri s'est décidé à traîner devant la justice celle qu'il appelait naguère sa Julia et qui n'était plus à présent que son cauchemar.

La prévenue s'avance, habillée de noir et voilée. Elle répond correctement aux questions ; mais, quand M. le président l'invite à rendre l'écrit :

— Je l'ai brûlé, murmure-t-elle du ton le plus innocent. Dit elle vrai ? Le tribunal la condamne à six jours de prison pour ses menaces folles et à 200 fr. de dommages-intérêts.

Quant au blanc-seing funèbre si légèrement accordé par M. Henri, Mlle Julia est la première intéressée à ce qu'on ne le trouve jamais près du corps refroidi de son ancien amant, car certainement, ce jour-là, on ne croirait plus à un suicide.

Mastaï contre Taxil

Un important procès de presse vient aujourd'hui devant le tribunal civil de Montpellier.

Il s'agit du procès intenté par le comte Mastaï, neveu du défunt pape Pie IX, contre Léo Taxil, rédacteur de l'*Anti-Clérical*, les imprimeurs et le gérant de ce journal, pour publication d'un feuilleton intitulé : « Les amours secrètes de Pie IX, par un ancien camérier secret du pape, » feuilleton dans lequel Pie IX est représenté comme un pape faussaire, adultère et assassin.

Déjà, le 29 décembre 1881, le tribunal a condamné par défaut M. Taxil à 60,000 francs de dommages-intérêts, à l'insertion du jugement dans 60 journaux, au choix du demandeur, et à l'interdiction de la publication dudit feuilleton sous peine de 100 fr. de dommages par jour de retard à partir de la signification du jugement. Le 16 mars dernier, l'affaire revint sur opposition des défaillants, qui provoquaient un incident d'audience à propos de la nationalité du demandeur dont il exigeait caution.

Le tribunal fit droit à cette demande ; il fixa la caution du comte Mastaï à 500 francs et renvoya l'affaire, qui sera plaidée définitivement le 4 mai. M. Taxil sera défendu par Me Delattre, avocat, député de Paris ; le comte Mastaï, par Me Robinet de Cléry. L'affaire tiendra plusieurs audiences.

INFORMATIONS

La menace d'une crise ministérielle

Une crise ministérielle très prochaine est inévitable.

Si le cabinet ne tombe pas sur la question extérieure, on affirme, dans les couloirs du Palais-Bourbon, qu'il se désagrégera à propos de la réforme judiciaire.

Les sièges vacants aux Sénat

Au Luxembourg, il y a cinq sièges de sénateur vacants. On sait que l'Inde française a nommé dimanche un représentant au Sénat, en remplacement de M. de Freycinet.

Une autre de nos colonies, l'île de la Réunion, élira de son côté, le dimanche 21 mai, un sénateur en remplacement de M. La Serve, décédé.

Les électeurs sénatoriaux du Cantal sont convoqués pour le dimanche 11 juin, à l'effet de donner un successeur à M. Bertrand, décédé.

Enfin, le Sénat devra lui-même nommer, dans le délai de deux mois, un inamovible, en remplacement de M. Bertauld, décédé.

Après ces diverses élections, il restera encore au Sénat deux sièges vacants, il étaient occupés par des membres de la droite MM. de Kerjégu (Finistère) et Halgan (Vendée).

Il ne pourra être fait d'élections partielles pour combler ces deux vacances avant le renouvellement partiel de 1885, parce qu'il reste encore dans le Finistère et la Vendée deux Sénateurs, et que, par suite, la représentation sénatoriale n'est pas réduite de moitié.

La loterie du musée des arts

Sur l'avis conforme du conseil des ministres, M. le ministre de l'intérieur a autorisé la création d'une loterie au capital de dix millions destinée à la création d'un musée des arts décoratifs à Paris, aux termes du projet dont l'initiative revient à M. Antonin Proust, ancien ministre des arts.

Le nouveau palais serait élevé sur l'emplacement occupé actuellement par l'ancienne cour des comptes et la caserne de cavalerie du quai d'Orsay.

M. Humbert est tout à fait en opposition avec les membres de la majorité relativement à la diminution du nombre des cours et tribunaux. Il fera de l'acceptation de son projet une question de portefeuille.

On ajoute que M. de Freycinet, très-énervé par les difficultés extérieures, fera cause commune avec le ministère de la justice, afin de pouvoir quitter en même temps que lui la direction des affaires.

Le nouveau directeur de la Sûreté générale.

Le choix de M. Goblet, pour la Direction de la Sûreté générale, s'était primitivement porté sur un des magistrats les plus en vue du Tribunal de 1re instance de la Seine. La nomination allait être présentée à la signature, quand le candidat s'est spontanément désisté.

Il est question de scrupules — fort honorables d'ailleurs — relativement aux éventualités que peut produire la nouvelle et stricte application des articles organiques du Concordat.

On n'ignore pas que la Sûreté Générale s'occupe en ce moment beaucoup du clergé.

Livret de famille.

Il est question d'établir l'obligation d'un livret de famille pour toute la France. Ce livret serait délivré par la Maire aux époux, le jour de leur mariage.

Le cas de M. Cazelles.

C'est à tort, assure le *Voltaire* que plusieurs journaux ont annoncé que M. Cazelles n'acceptait pas le poste de préfet de Meurthe-et-Moselle.

Le remplacement de M. Desprez.

La *Paix* croit que le gouvernement n'a point eu jusqu'ici, à s'occuper du remplaçant de M. Desprez, puisque ce dernier n'est pas encore mis à la retraite.

Les cercles catholiques

Le ministre de l'Intérieur vient de donner au préfet de police des instructions particulières et très sévères concernant plusieurs cercles catholiques qui se sont fondés depuis le 1er janvier.

La note ministérielle porte que lesdits cercles, prenant des qualifications diverses pour échapper au contrôle de l'administration, il y a lieu de les inviter à se soumettre aux règlements dans le plus bref délai ou d'en opérer la fermeture.

Les sociétés

hier matin a eu lieu au ministère de la justice une nouvelle réunion de la commission extra-parlementaire chargée de la révision de la loi de 1867 sur les Sociétés.

Cette commission a adopté une disposition présentée par M. Vavasseur, tendant à donner aux actionnaires le droit de faire vérifier par des experts spéciaux les rapports présentés en assemblée générale par les commissaires spéciaux.

Téléphones

Des essais de correspondance téléphonique viennent d'avoir lieu sur le chemin de fer de l'Est, entre la gare de Paris et celle de Nancy. La distance est de 353 kilomètres.

Pendant une heure, dit la *Lumière électrique*, plusieurs ingénieurs ont conversé entre eux d'une gare à l'autre.

Banquet en l'honneur de Fournier

Les anciens grévistes de Roanne, peu satisfaits des résultats de la souscription ouverte en faveur du citoyen Fournier, qui a tenté d'assassiner M. Bréchard, organisent un banquet destiné à parfaire les fonds nécessités par les frais du procès.

C'est le comité local qui choisira l'avocat de Fournier et qui se chargera du paiement de ses honoraires.

La prochaine réception à l'Académie

La réception à l'Académie de M. Cherbuliez, est définitivement fixée au 25 mai. C'est M. Renan qui sera appelé à répondre au nouvel élu.

Le général Chanzy à Paris.

Le général Chanzy a reçu une dépêche du ministre de la guerre, le mandant immédiatement à Paris ; il est attendu aujourd'hui par le général Billot.

Le comte de Champagny.

M. le comte de Champagny est toujours dans un état de faiblesse extrême.

Les médecins n'ont pu constater aucune amélioration depuis hier.

L'anniversaire de la Semaine sanglante

Le *Constitutionnel* assure que la préfecture de police de Paris a reçu du ministre de l'intérieur l'ordre de prendre toutes les mesures nécessaires pour empêcher les manifestations sur la voie publique, à l'occasion de l'anniversaire des luttes sanglantes des fédérés de la Commune contre les troupes de l'ordre.

Déjà circulent à Belleville et à Montmartre des convocations écrites pour célébrer la semaine sanglante. Le gouvernement serait décidé à éviter le retour des saturnales des années précédentes, et la loi de 1848, sur les attroupements, serait rigoureusement mise à exécution cette année.

Le cardinal Lavigerie en France

Tunis, 3 mai

Le cardinal-archevêque de Lavigerie s'est embarqué aujourd'hui pour la France.

Le prince Victor surveillé

On écrit d'Heidelberg que le gouvernement français fait activement surveiller les visites que reçoit le prince Victor, fils du prince Napoléon.

Actes de rancune

Paris, 6 mai.

Hier, vers cinq heures et demie, le baron Albert de Béville, s'est présenté dans les bureaux du *Figaro*, a fait demander le chroniqueur judiciaire et a essayé de se livrer à des voies de fait sur sa personne. Le même personnage s'est présenté dans les bureaux du *Paris-Journal* et du *Gaulois*.

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

A la Chambre

CAISSE DE RETRAITES DES VIEILLARDS

Paris, 3 mai, soir.

La commission relative aux caisses de retraite pour les vieillards, se réunissait pour la première fois aujourd'hui, depuis l'adjonction des onze nouveaux membres. Les commissaires ont exposé l'opinion de leurs bureaux respectifs. Puis, plusieurs ont demandé le renvoi du projet à trois mois pour permettre d'approfondir la question. Mais la majorité a repoussé cette proposition, en objectant que la commission étant très ancienne avait déjà mûrement étudié le projet. Finalement la majorité a décidé d'ajourner la discussion à vendredi pour résoudre le point de savoir s'il convenait de prononcer la disjonction de la question des caisses pour les Vieillards, de celle de secours mutuels.

LA COMMISSION DU BUDGET

Paris, 3 mai, soir.

M. Lebaudy, rapporteur de la sous-commission du budget de la justice a entendu le rapport verbal de M. Gatineau qui a été chargé de prendre des renseignements.

LES GROUPES RÉPUBLICAINS DE LA CHAMBRE

Sur les quatre groupes républicains actuellement à la Chambre 3 : la Gauche radicale, l'Union républicaine et l'Union démocratique, ont donné à leurs bureaux respectifs des pouvoirs d'une durée de deux mois. Ces pouvoirs sont arrivés aujourd'hui à expiration et il va falloir procéder au remplacement des bureaux sortants. L'Union républicaine est convoquée pour demain à 4 heures, à l'effet de choisir son nouveau bureau. On porte les candidatures suivantes : Président : Waldeck-Rousseau, vice-président : Journault, secrétaires : Godefroy Cavaignac et Emmanuel Arène.

LES PROGRAMMES ÉLECTORAUX

Paris, 3 mai, soir.

La Commission, chargée de la publication des textes authentiques des programmes électoraux a décidé de nommer une sous-commission de 5 membres pour dresser l'état récapitulatif et attributif de chaque profession de foi, lequel sera soumis à la Commission générale.

Les cinq membres sont : MM. Barodet, Pelletan, Dubart, Courmeaux, Lacoste.

Les réunions

Le groupe de l'Union républicaine se réunira vendredi pour délibérer sur la politique générale et sur les questions actuellement soumises à l'examen des commissions parlementaires.

Au Sénat

LES TRAITÉS DE COMMERCE

Paris, 3 mai, soir.

La commission des traités de commerce a adopté le traité avec les Pays-Bas.

ÉTRANGER

LES IRLANDAIS

Londres, 3 mai.

M. Parnell est arrivé à Dublin cette après-midi. Il a évité de se montrer en public.

Trois dames ont été arrêtées aujourd'hui à Castle Island, sous l'inculpation d'avoir empêché, par intimidation, plusieurs fermiers de payer leurs redevances.

Ces dames, ayant refusé de fournir caution, ont été condamnées à 6 mois de prison.

LE CABINET ANGLAIS

Londres, 3 mai.

M. Gladstone, en se séparant de M. Forster et en signant un nouveau pacte avec M. Parnell et consorts, qui viennent d'être rendu à la liberté déclare à tous ses amis que l'union libérale anglaise n'a jamais été plus forte et que les conservateurs se savent battus d'avance aux élections soit générales soit partielles qui pourraient avoir lieu.

LE CAS DE M. BRADLAUGH

Londres, 3 mai.

Plus de cent villes d'Angleterre ont promis d'envoyer des délégués à une grande manifestation nationale qui doit avoir lieu à Londres le 10 mai en faveur de l'admission de M. Bradlaugh à la Chambre des communes. Tous les membres de l'union libérale et radicale de Northampton assisteront au meeting de Trafalgar-square et le conseil exécutif des *trades-unions* à Londres a invité les associations ouvrières à y prendre part.

LE SCRUTIN DE LISTE EN ITALIE

Rome, 3 mai.

Le Sénat a approuvé par 140 voix contre 60 le principe du scrutin de liste.

Il a rejeté la proposition Brioschi tendant à étendre la représentation des minorités aux collèges à 4 et 3 députés ; et adopté le projet du gouvernement qui accorde cette représentation aux collèges à 5 députés.

TURQUIE D'EUROPE

Constantinople, 3 mai

Le *Vakit* considère la nomination d'Abdurahman à la présidence du conseil des ministres, comme l'expression éclatante de la volonté du Sultan de voir hâter l'œuvre des réformes.

AFFAIRES D'EGYPTE

Le Caire, 3 mai.

La sentence prononcée par la cour martiale contre les officiers circassiens a produit, dans tous les partis, la plus fâcheuse impression.

Le Khédive a refusé, une première fois, ce matin, de sanctionner le jugement, et la croyance s'accrédite qu'il maintiendra son refus.

Le bruit d'une protestation collective des consuls généraux s'accentue, mais aucune démarche effective n'a encore été tentée.

La situation est fortement tendue.

Le Caire, 3 mai.

Le jugement des Circassiens a produit dans tous les partis une fâcheuse impression. Le Khédive a refusé ce matin de le sanctionner. On croit de plus en plus qu'il maintiendra son refus. Le bruit s'accentue que les Conseils généraux feront une protestation collective.

La situation est fortement tendue.

On télégraphie du Caire que le ministre de la guerre vient de faire une commande de 90 canons Krupp.

LE SOCIALISME AUX ÉTATS-UNIS

New-York, 2 mai, matin.

La police a interdit une manifestation socialiste.

LA QUESTION JUIVE

La *Gazette de Moscou* annonce que M. le prince Dolgoroukow, gouverneur général de Moscou, a décidé que le terme d'expulsion des israélites n'ayant pas le droit de résider dans cette ville doit être fixé de manière à ce que la brièveté du délai accordé n'influe pas, d'une façon fâcheuse, sur les conditions de famille et de fortune des expulsés, ainsi que sur la santé des femmes et des enfants.

D'après les informations reçues de Balta, par les *Nouvelles*, un violent incendie a éclaté dans cette ville le 12 avril. Le feu a détruit trente maisons appartenant à des israélites. On aurait arrêté plusieurs incendiaires.

—

Le président des Etats-Unis d'Amérique a reçu une députation demandant une intervention en faveur des juifs de la Russie. Le président a promis de faire son possible pour demander au gouvernement russe de protéger plus efficacement ses sujets juifs, et a envoyé des instructions en ce sens à l'ambassadeur des Etats-Unis à St-Pétersbourg. L'Ambassadeur d'Angleterre à St-Pétersbourg a présenté, au nom de son gouvernement, des réclamations dans le même sens.

En présence des remontrances qui lui arrivent de toutes parts, M. de Giers a présenté un rapport à l'empereur, qui a fait mander immédiatement le ministre de l'intérieur, comte Ignatieff. Une enquête sera faite sur les troubles de Balta et autres localités et on doit mettre à la retraite plusieurs hauts fonctionnaires qui n'ont pas été assez énergiques lors des troubles.

Voici le sommaire du *Journal officiel* d'aujourd'hui :

PARTIE OFFICIELLE

Décret concédant une remise aux concessionnaires chargés de la vente au numéro du *Journal officiel*.

Décret nommant des conseillers référendaires et des auditeurs à la cour des comptes.

Décret portant promotions dans le génie

Décret portant nominations dans l'arme de l'infanterie.

Arrêté instituant une commission chargée de procéder aux opérations du tirage au sort des bons de liquidation.

Arrêté instituant une commission chargée de procéder aux opérations du tirage au sort des obligations du Trésor à long terme.

Arrêté nommant des percepteurs.

Décision autorisant des marins à exercer des commandements au long cours et au cabotage.

PARTIE NON OFFICIELLE

Nouvelles et correspondances étrangères.

DERNIÈRE HEURE

(*Service télégraphique particulier*)

Le drame politique de Louise Michel

Genève 4 mai.

Le drame politique de Louise Michel, *Nadine*, vient d'être traduit en russe par un nihiliste habitant Genève.

Le nouveau Directeur de l'Imprimerie Nationale

Paris, 4 mai.

M. Doniol a visité l'imprimerie nationale dont il vient d'être nommé directeur.

Il a dit au personnel, qu'il apporterait tous ses soins pour relever cet établissement, qui est encore au-dessous de l'industrie privée sous de nombreux rapports.

On prête au nouveau directeur l'intention de congédier deux chefs des ateliers, qui sont connus pour leurs opinions hostiles au gouvernement.

Conseil des Ministres

Paris, 4 mai.

Le Conseil des ministres s'est occupé principalement aujourd'hui, de la formation du corps de troupes indigènes en Tunisie, de la création d'une école primaire supérieure à Tunis et de l'institution d'un tribunal, dans cette même ville.

Trois projets relatifs à ces questions seront déposés sur le bureau de la Chambre.

Le corps militaire d'indigènes tunisiens

Paris, 4 mai.

Dans le projet du général Billot, relatif à l'organisation d'un corps d'indigènes en Tunisie, les cadres seront formés par des sous-officiers et des officiers français.

Crédits supplémentaires

Paris, 4 mai, s.

La Commission du budget s'est réunie pour entendre M. de Mahy au sujet des crédits supplémentaires demandés pour l'organisation du ministère de l'agriculture.

La Commission des crédits supplémentaires avait déjà approuvé la somme réclamée et avait demandé ensuite l'avis de la commission du budget. Celle-ci, tout en regrettant de se trouver liée, accorda les crédits demandés.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 4 mai

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

BRUITS DE COULOIRS

Les couloirs sont animés.

La plupart des députés sont de retour.

M. Boriglione, député de Nice, a été délégué par le groupe des mécaniciens et chauffeurs des Alpes Maritimes, pour le représenter au banquet Grisel que doit présider M. Gambetta.

Voici les propositions de cette session, pour laquelle des députés du Nord sont rapporteurs :

Proposition de M. Martin Nadaud ayant pour objet la création d'une Chambre temporaire au tribunal civil de première instance de la Seine (M. Pierre Legrand, rapporteur.)

Projet de loi ayant pour objet la construction d'un canal de jonction de l'Escaut à la Meuse (M. Girard, rapporteur.)

LA SÉANCE

La séance est ouverte à 2 heures.

MORT D'UN DÉPUTÉ

M. BRISSON annonce la mort de M. Fourot, député de la Creuse, et agriculteur distingué.

PROJETS D'INTÉRÊT LOCAL

La Chambre adopte les projets d'intérêt local suivants :

1°. — Le projet de loi tendant à autoriser le département de la Haute-Saône à emprunter à la caisse des chemins vicinaux une somme de 200,000 fr., applicable aux travaux des lignes ordinaires.

2°. — Le projet de loi ayant pour objet : 1° la déclaration d'utilité publique du chemin de fer de ou près Sembadel sur la ligne d'Ambert à Darsac à Saint-Bonnet-le-Château ; 2° l'incorporation dans le réseau d'intérêt général du chemin de fer d'intérêt local de Saint-Bonnet-le-Château à Bonson et l'approbation d'une convention passée avec la compagnie des chemins de fer d'intérêt local de Loire et Haute-Loire pour le rachat dudit chemin de fer.

QUESTION GUICHARD

Après le renvoi à lundi de la discussion de l'élection de M. Ladoucette à Vouziers, M. Guichard adresse au gouvernement une question sur la reponsabilité de M. Caillaux dans les travaux de reconstruction des Tuileries.

M. Humbert, ministre la justice, répond que si des dommages sont survenus par suite de l'inexécution d'un contrat, il faut en chercher la solution dans le droit commun. Quand à la question de compétence, la Chambre indiquera la juridiction administrative ou civile. Le gouvernement a exprimé ses scrupules sur les difficultés de cette affaire, mais il s'inclinera devant les résolutions qui seront adoptées.

LA QUESTION TRANSFORMÉE EN INTERPELLATION

M. Guichard transforme sa question en interpellation (applaudissements.)

Admettre l'irresponsabilité après de pareilles erreurs, dit l'orateur, serait compromettre la fortune publique.

M. Humbert déclare qu'il est disposé à présenter les projets des travaux.

M. Guichard demande que la Chambre persiste dans sa résolution du mois de juillet.

M. Tézenas réclame l'ordre du jour pur et simple.

La proposition de M. Guichard est adoptée.

LE COMBAT DE TIGRI

M. Tenot adresse à M. de Freycinet une question sur les événements qui se sont passés aux frontières du Maroc.

C'est avec stupeur, dit l'orateur, qu'on a appris le massacre d'une mission toute pacifique.

Pourquoi nos troupes n'occupent-elles pas la région vague soumise au Maroc et dans laquelle Bou-Amena a son quartier général ? Craint-on les susceptibilités espagnoles ?

Bulletin du Commerce

BOURSE DE PARIS (*Service gouvernemental*)	3 MAI	4 MAI
3 0/0	83 70 »/»	83 70 »/»
3 0/0 amortissable	84 05 »/»	83 85 »/»
Amortissable nouveau	00 00 »/»	00 00 »/»
4 1/2 0/0	111 50 »/»	113 00 »/»
Emprunts 5 0/0	117 00 »/»	116 90 »/»

Dépêche communiquée par MM. NOULET, CANNISSIÉ et Cie

	3 MAI	4 MAI
3 0/0	84 20	83 97
3 0/0 amortissable	84 40	84 20
3 0/0 amortissable nouveau	84 40	84 20
5 0/0 ex coupon	117 40	117 20
Banque de France	5460 00	5520 00
Banque d'Escompte	582 00	575 00
» Hypothécaire	000 00	000 00
» de Paris	1225 00	1220 00
Foncier Algérien	000 00	000 00
Foncier de France	1475 00	1470 00
Mobilier	590 00	600 00
Générale	000 00	652 00
Union	0000 00	000 00
Suez	2835 00	2790 00
Unifiée	351 00	348 00
Italien	90 40	89 95
Russe 1877	00 00	00 00
Landerbank	000 00	000 00
Banque ottomane	807 00	800 00
Chemins espagnols	532 00	525 00
Chemins autrichiens	720 00	715 00
Lombards	310 00	310 00
Nord d'Espagne	621 00	618 00
Saragosse	535 00	532 00
Panama	545 00	525 00

Dépêche communiquée par la Succursale du CRÉDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS, 4 rue Nain.

Cours de clôture	*Comptant* 3 MAI	4 MAI
3 0/0	00 00	00 00
3 0/0 amortissable	00 00	00 00
3 0/0 amortissable nouveau	00 00	00 00
4 1/2 0/0	00 00	00 00
5 0/0	00 00	00 00
Banque de France	5450 00	5495 00
Foncier	1472 00	» 00
Crédit Général Français	540 00	530 00
Cie Fon. de France et d'Algérie	501 25	501 00
Mobilier Espagnol	535 00	527 00
Banque Ottomane	806 00	802 00
Est	760 00	763 00
Midi	1305 00	1300 00
Lyon	1780 00	1780 00
Nord	2130 00	2125 00
Orléans	1290 00	1290 00
Ouest	805 00	807 00
Gaz Parisien	1570 00	1590 00
Cie Générale Transatlantique	560 00	550 00
Suez	2830 00	2789 00
Omnibus	1630 00	» 00
Panama	536 00	535 00
Florin or 4 0/0	79 50	79 8
Hongrois 6 0/0	103 00	102 70
Egypte 6 0/0	850 00	348 00
Italien 5 0/0	90 25	89 25
5 0/0 Russie 77	89 50	89 40
Turc	13 30	13 25

DÉPÊCHES COMMERCIALES

Dépêches de MM. Busch et Cie, du Havre, représentés à Roubaix, par M. Bulteau-Grymonprez :

Havre, 4 mai.

Ventes 800 b. Marché calme.

Liverpool, 4 mai.

Ventes 12,000 b. Marché inchangé.

New-York, 4 mai.

New-York, 12 1/4.
Recettes 3,000 b.
New-Orléans low middling 86 1/2.
Savanah » » 84 »/».

Télégrammes de MM. Reinemund et Vandervelde communiqués par Jules Cauët :

Hâvre, 4 mai.

Cours de clôture de New-York du 3 Mai

Cotons

mai	juin	juill.	août.	sept.	oct.	nov.	Dec.
12.18	12.31	12.41	12.60	12.20	11.59	11.40	11.11

Ventes du jour : 63,000 balles.— Marché soutenu.

Recettes du jour : 3,000 balles contre 7,000 b. en 1881.

Total de la semaine : 18,000 balles contre 33,000 en 1881.

Saindoux

Avril	mai	juin	juill	août	sept.	oct.	nov.
	11.60	11.625	11.725	11.775	11.80	11.80	11.625

Maïs

mai	juin	juillet	août
84 1/2	84	81	80

Froment

mai	juin	juillet	août
150 1/4	149 3/4	134	00

Café

Mai	Juin	juillet	août
0.00	0.00	0.00	0.00

Roubaix, le 4 mai 1882.

Cotons

Le Havre, 3 mai.

Cotons (clôture) calmes, prix sans changement. Ventes de la journée 800 balles. On cote très ordinaire Lousiane sur mai 80,25 les 50 kilos.

Liverpool, 3 mai.

Cotons (clôture du marché) — Vente de la journée 10,000 balles dont 1000 pour la spéculation et l'exportation et 9000 pour la consommation.

Marché calme, prix faibles.

Importations du jour 15,000 b.

Marseille, 2 mai.

Cotons. Prix sans changement. On a vendu 600 bal. Idelep et Caramanie à 57,50 ; Tarsous machinés à 67,50, Sawginned Dharwar, embarquement avril mai 62 coût fret et assurance.

Produits divers

Anvers, 3 mai.

Pétrole tendance faible.

Disp. 17 1/8, courant 17 0/0, juin 17 1/4 juillet 17 1/2, août 18 0/0, sept. 18 5/8, 4 dern. 18 3/4.

Cafés faibles. On a vendu 1288 sacs Santos bon ord. à 24 cents et 150 sacs Haïti régulier à 29 cents le 1/2 kilo acq.

Londres, 3 mai.

Temps pluie.

Mark-Lane. — Froments : Anglais fermes aux cours de lundi.

Froments étrangers calmes, prix fermes sortes de Bombay et Calcutta en hausse de un shil.

Orge calme.

Importations à Londres en froment depuis lundi dernier 7980 quarters.

Cargaisons flottantes.

Marché calme, prix soutenus.

Cargaisons arrivées 1, à vendre 1.

Londres, 3 mai.

Sucres bruts calmes, aux cours précédents.

Sucre de betterave ferme.

Sucres raffinés lourds, tendance en faveur des acheteurs.

Sucres en pains fermes.

Sucres cristallisés calmes.

Amsterdam, 3 mai.

Cafés tendance lourde. On cote Java bon ordinaire 27 1/2 cents le 1/2 k. acq.

Sucres tendance calme. On cote Java n. 12 31 fl. les 100 kilos.

Marché de Paris du 3 mai.

Au marché au blé tenu aujourd'hui les offres ont été moins nombreuses et les prix sont restés fermement tenus aux cours de mercredi dernier. On cote : Indigènes 29,50 à 32 suivant qualité les 100 kilos Paris Exotiques 29, les 100 kilos sur wagon au Havre.

Seigles offres et demandes calmes On cote 19,25.

Orges offres rares, prix en hausse de 0,25 de 22,50 à 23,25.

Avoines fermes. On cote Indigènes 20 à 21,50.

Maïs ferme. On cote Américain 19 à 19,50.

Sarazins calmes de 15,50 à 15,75 pour les sortes de Bretagne.

Escargeons offres nulles ; 23 acheteurs.

Le tout au 100 kilos.

Marseille, 2 mai.

Blés calmes, prix soutenus. Ventes de la journée 5,100 qtx. disponibles. Importations 21,010 qtx.

Dur Jaffa criblé 25 ; Azime Sébastopol 27 ; dur Bombay supérieur nouvelle récolte, 30,50 ; tendre ou azime Azoff 25, tendance Red-Winter n. 2 31,25 les 100 kilos Ghirka Berdianska 35,25 la charge de 160 litres du poids de 126/120 kilos.

Maïs Prix bien tenus. On a vendu 2000 qtx. Poti à 17,25 les 100 kilos.

Avoines affaires calmes. On a vendu 1000 qtx. Russie, arrivée 10 mai 16,25 les 100 kilos.

Graines oléagineuses calme, prix faibles. On a vendu 3,200 qtx. Arachides Boulam 22,50 ; Sésames Coromandel Puce, prochaine arrrivée. Sésames Bombay rouges 38,25 ; lin Hustendje, prochaine arrivée 28,75 les 100 kilos.

Bois de teinture marché calme, prix faibles. On a vendu 3,500 Campêche Laguna à 10,25 les 100 kilos.

THÉATRE DES BOULEVARDS

DIRECTION G. DESCHAMPS

TOUS LES SOIRS A HUIT HEURES

Le plus grand succès du jour

La Mascotte, opéra-comique en 3 actes, paroles de M. Chivot et Duru, musique de M. Edmond Audran.

Mlle BIGEON remplira le rôle de Bettina ; M. L. COUVREUR, celui de Laurent XVII ; M. ESCANDE, celui de Pippo ; M. MIRAL, celui de Fritellini ; M. H. COUVREUR, celui de Rocco.

Lundi 8 mai, au BÉNÉFICE DES CHORISTES.

GRAND THÉATRE CASTI

Ce soir première représentation du

SERGENT MICHEL ou la dégradation militaire

Grand mimodrame militaire, dialogué, en trois actes et 6 tableaux.

La représentation continuera par les clowns, gymnasiarques, chansonnettes, chiens savants.

Semaine de clôture. Dimanche 7 mai, représentation d'adieux.

CHAMP DE FOIRE (situé Boulevard Central).

CIRQUE PLÈGE

SUCCÈS ! SUCCÈS ! SUCCÈS !

Tous les soirs à 8 heures.

Les célèbres gymnastes **Miss Adelina et Miss Elysa** dans leurs exercices vertigineux au trapèze volant et le saut du plongeur.

LES KROUMIRS ou les Français en Tunisie et la prise de Sfax, par les matelots du *Trident*. — Episode militaire en 12 tableaux, joué par 200 personnes.

Jeudi 2 grandes représentations la première à 3 heures, la deuxième à 8 heures.

Prix des places : Stalles-Chaises, 3 fr. ; Premières, 2 fr ; Secondes, 1 franc.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 492e livraison (6 mai 1882). TEXTE : Le tambour du Royal-Auvergne, par Louis Rousselet. — Catherine, par J. Girardin. — Les traversées de la Manche en ballon, par Albert Lévy. — Bouche-en-cœur, par Mlle Zénaïde Fleuriot.

DESSINS : Tofani, Sellier.

Bureaux à la librairie HACHETTE et Cie, 79, boulevard Saint-Germain, à Paris.

AVIS

l'Etude de Me Jourdain

Huissier à Roubaix

ANCIENNEMENT RUE PELLART, 32

est actuellement

MÊME RUE N° 22

Sauvez les Enfants

Sans médecine, sans purges et sans frais par la licieuse farine de Santé, dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres

M. le docteur Routh, médecin en chef de l'hôpital Samaritain des femmes et des enfants à Londres, rapporte : « Naturellement riche en acide phosphorique, chlorure de potasse et caséine — les éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os — éléments dont l'absence dans le pain, la panade, l'arrow-root et autres farinacées, occasionne l'effroyable mortalité des enfants, 31 sur 100 la première année, et de beaucoup d'adultes se nourrissant de pain,) la Revalescière est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et des malades de tout âge. Beaucoup de femmes, d'enfants et d'adultes dépérissant d'atrophie et de faiblesse très-prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revalescière. Aux étiques elle convient mieux que l'huile de foie de morue.

Citons quelques preuves de son efficacité même dans les cas les plus désespérés.

Cure n° 100,180. — Ma petite Marie, chétive frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice, je lui ai fait prendre sur le conseil du médecin, la Revalescière qui l'a rendue fraîche rose et magnifique de santé. J.-G. DE MONTANAY, 44 rue Condorcet, Paris, 4 juillet 1880.

Cure n° 80,416. — M. le docteur F. W. Beneke, professeur de médecine à l'Université, fait le rapport suivant à la clinique de Berlin le 8 avril 1872 :

« Je n'oublierai jamais que je dois la préservation de la vie d'un de mes enfants à la Revalescière Du Barry.

» L'enfant souffrait, sans cause apparente d'une atrophie complète avec vomissements continuels qui résistaient à tous les traitements de l'art médical ; la Revalescière arrêta immédiatement les vomissements et rétablit la santé de l'enfant en six semaines de temps.

« Cure n° 85,410. — Rue du Tunnel, Valence (Drôme) — Juillet 1873. — Ma nourrice m'ayant rendu mon enfant âgé de trois mois et demi entre la vie et la mort, avec une diarrhée et des vomissements continuels, je l'ai nourri depuis de votre excellente Revalescière. Dès le premier jour l'enfant allait mieux et après trois jours de ce régime, il reprit sa santé. — ELIZA MARTINET ALBY.

Cure n° 99,625. — Avignon. La Revalescière Du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BORREL, rue Cerbonnetty, rue du Balai, 11.

Quatre fois plus nourrissante que la viande elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 2 kil 1/2, 16 fr. ; 6 kil., 36 fr. ; 12 kil., 70 fr. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 à 80 fr. FRANCO. — Dépôt à Roubaix, chez MM. Morelle-Bourgeois ; Destombes, épicier, sur la Place ; Boubert, Epicerie centrale, 13, rue Saint-Georges ; à Tourcoing, chez M. Bineau, pharmacien, rue de Lille ; Despinoy, épicier, partout chez les bons pharmaciens et épiciers. DU BARRY et Cie (limited), 8, rue Castiglione, Paris.

Propriétaire-Gérant : ALFRED REBOUX
Roubaix. — Imp. ALFRED REBOUX